



SE SYNDIQUER C'EST DÉJÀ AGIR

**ADHÉREZ
AU SNES-FSU**

A l'heure de la vague libérale qui taille à la serpe le service public et voudrait tout transformer en marchandise, le SNES dérange. Souvent caricaturé comme le syndicat qui dit non, pris à parti par le ministre et le président de la République, il porte un projet éducatif ambitieux, visant à la réussite de tous les élèves et à une véritable démocratisation de l'école, appuyé sur des métiers qualifiés et valorisés... un projet qui exigerait du gouvernement qu'il fasse, réellement, de l'Education une priorité.

C'est pour cette raison qu'avec la Fédération Syndicale Unitaire, à laquelle il appartient, le SNES a entraîné l'an passé dans la lutte une majorité de collègues, rejoints par les lycéens et les parents d'élèves, contre les suppressions de postes décidées par Sarkozy, Fillon et Darcos. Si ensemble nous n'avons hélas pas obtenu le collectif budgétaire que nous réclamions, le ministre de l'Education Nationale a du en rabattre sur ses projets de révision de nos statuts et nos conditions d'exercice.

Le SNES dérange d'autant plus que ses syndiqués sont nombreux, et qu'à chaque élection professionnelle, les personnels de surveillance, d'éducation, d'orientation et d'enseignement lui renouvellent leur confiance en lui donnant la majorité absolue.

Rempart contre les atteintes à l'éducation nationale, instrument de lutte et de défense des personnels, le SNES a besoin de vous.

Hormis les décharges octroyées aux syndicats en proportion de leurs résultats aux élections professionnelles, seules les cotisations financent nos activités, nos publications, nos courriers, notre site internet... En adhérant, vous donnez au SNES les moyens d'agir.

Comme d'autres cotisations, celles versées aux syndicats donnent droit à une déduction d'impôt (66%) : l'adhésion ne revient en définitive au syndiqué qu'au tiers de la cotisation versée au SNES.

Demandez un bulletin d'adhésion et le barème de cotisation à votre secrétaire ou trésorier d'établissement, ou téléchargez-le sur notre site (www.creteil.snes.edu). Remettez-le dans votre établissement, ou renvoyez-le directement à la section académique. Vous pouvez aussi éditer puis imprimer directement votre bulletin pré-rempli avec le montant de votre cotisation sur www.snes.edu, rubrique "adhérer au SNES". Les informations que vous saisissez ne sont pas archivées et ne servent qu'à l'établissement du bulletin.



2 DECEMBRE 2008
ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS DANS LES
COMMISSIONS PARITAIRES
VOTEZ POUR LES LISTES DU SNES-FSU !



LA FORCE DU SNES LA PROXIMITÉ

L'originalité et la force du SNES est son organisation structurée dans les collèges et les lycées. Dans l'académie, des centaines de sections syndicales (S1) animent la vie syndicale. Premier lieu de rencontre et de discussion des personnels dans chaque établissement, autonome et responsable, le S1 est le lien du SNES avec la profession. Les sections départementales (S2) aident les S1, animent à leur demande des heures d'information syndicales, interviennent auprès des autorités de tutelle (Inspection d'Académie, Conseil Général)... La section académique (S3) est l'interlocuteur du Rectorat, aussi bien sur les questions d'emploi que de politique scolaire. Les instances élues du S3 décident de son orientation, et le S3 de Créteil a toujours su prendre ses responsabilités pour impulser les actions nécessaires à la défense des intérêts du service public d'éducation et de ses personnels. Les militants du SNES Créteil sont vos collègues : déchargés partiellement, ils exercent tous dans vos établissements.

LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE PREMIÈRE FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES

La FSU, née en 1993, regroupe à l'Education Nationale des syndicats d'enseignants (SNUIPP dans le 1er degré, SNEP pour l'Education Physique, SNUEP dans les LP, SNESup dans le Supérieur) et de personnels (UNATOS, SNASUB pour le personnel administratif, SNUPDEN pour les personnels de direction...)

Depuis son élargissement décidé en 2004, la FSU est également implantée dans d'autres ministères et dans les fonctions publiques hospitalières et territoriales.

La FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action. Elle joue un rôle moteur à l'occasion des mouvements sociaux depuis 1995.



UN SYNDICAT QUI LUTTE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les prises de position du SNES sont riches des contributions de ses milliers d'adhérents, ses instances et ses secteurs, auxquels participent, à tous les niveaux, des centaines de militants. L'exclusion d'une part croissante de la population dans des quartiers ghettos, l'inégal destin scolaire des filles et des enfants des milieux populaires, malgré la scolarisation de masse au collège puis au lycée, la mondialisation... autant de phénomènes qui chaque année remettent sur le métier nos positions.

C'est dans les débats d'établissements, de congrès académiques, national, par la diffusion de notre presse que s'élaborent nos positions au plus près des évolutions du métier....

Avec les autres syndicats de notre fédération, la Fédération Syndicale Unitaire, le SNES développe un projet de "culture commune", à rebours des propositions lancinantes de "socle commun" qui réduit à la portion congrue les objectifs de l'enseignement obligatoire.

Cette réflexion est sans cesse confrontée au réel : aucun militant n'est totalement déchargé, nous sommes tous vos collègues.

ET QUI DÉFEND TOUS LES PERSONNELS

Lutter pour l'école, c'est aussi lutter pour ses personnels. En 2006-2007, le SNES a joué un rôle déterminant dans la mobilisation contre le décret Robien, qui alourdissait la charge de travail et mettait en cause la spécialisation disciplinaire des enseignants, deux pierres angulaires de leur statut. L'an dernier, il a largement contribué à mettre en lumière les partis pris de la commission Pochard, dont la feuille de route s'inscrivait implicitement dans la logique des suppressions de postes décidées par Darcos et Sarkozy.

Il se bat pied à pied pour défendre les missions des CPE, ne se résout pas à la précarisation des étudiants-surveillants, s'oppose à la dénaturation des missions des conseillers d'orientation psychologues et à leur transfert aux régions, dénonce la mise au chômage des non-titulaires et revendique pour eux une véritable politique de titularisation.

Défendre les collègues, c'est aussi, au quotidien, les informer de leurs droits, les accompagner dans leurs démarches vis à vis de l'administration, et évidemment, lors des commissions paritaires qui gèrent leur carrière et leur mutation.



LE SNES-FSU SYNDICAT MAJORITAIRE

Tous les trois ans, les personnels titulaires et les Mi-Se sont appelés à élire leurs représentants (commissaires paritaires) lors des élections professionnelles. L'ampleur du taux de participation (62%) montre leur importance aux yeux des collègues qui savent qu'ils doivent être défendus. Le scrutin permet également de mesurer l'audience et le poids des organisations syndicales : chez nous, la représentativité ne se décrète pas... Lors des dernières élections, en 2005, toutes catégories confondues, les listes du SNES ont recueilli près de 60% des suffrages : c'est cette représentativité qui donne au SNES sa capacité à faire valoir les droits et les intérêts des personnels.

NON-TITULAIRES ENFIN DES COMMISSIONS PARITAIRES !

Il n'existait jusqu'à présent dans notre académie qu'un groupe de travail pour les maîtres-auxiliaires. Pour la première fois seront élues deux commissions paritaires pour tous les non-titulaires : enseignants, cpe, co-psy d'une part, assistants d'éducation et vie scolaire d'une autre. Le SNES milite pour que le champ de compétences de ces commissions soit élargi à tous les aspects de la carrière des non-titulaires.



2 DÉCEMBRE
2008

VOTEZ SNES-FSU

LE PARITARISME POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DES PERSONNELS

Composées à égalité de représentants de l'administration et d'élus du personnels, les commissions paritaires, constituées pour chaque corps, sont consultées pour toutes les opérations de gestion des personnels : avancement d'échelon, mutation, hors-classe, contestation de notes etc.. Grâce au nombre de ses élus, le SNES y a les moyens de remplir un double rôle : représenter tous les personnels et assurer un suivi très complet des syndiqués et des personnels qui, grâce aux renseignements qu'ils donnent au SNES, savent que leurs intérêts sont défendus au mieux.

Le paritarisme est aujourd'hui la cible du gouvernement : des déclarations à l'emporte-pièce de Sarkozy au quotidien de la "gestion des ressources humaines", on sent bien que l'administration voudrait s'affranchir des règles qui lui imposent de traiter les personnels avec équité. Dans ses derniers projets, le gouvernement entendait retirer aux commissions paritaires l'examen des mutations, avant qu'un front uni des organisations syndicales ne le fasse reculer. Ce sont pourtant ces règles qui garantissent l'indépendance du fonctionnaire et le protègent de l'arbitraire. En votant massivement le 2 décembre 2008 et en portant vos suffrages vers les listes présentées par le SNES, qui en 60 ans d'existence, n'a cessé de promouvoir le paritarisme, vous défendrez une gestion plus démocratique des personnels et par là même votre propre défense et celle de vos conditions de travail.

TOUTES LES INSTANCES

Certifié-e-s, agrégé-e-s, PEGC, cpe, co-psy titulaires, vous pourrez voter pour des listes présentées par le SNES et les autres syndicats de la FSU : le SNE-Sup pour les certifié-e-s, le SNEP et le SNESup pour les agrégé-e-s, le SNUIPP pour les PEGC, le SNUEP pour les CPE. Les élu-e-s seront membres des commissions administratives paritaires, académiques ou nationales (CAPA, CAPN).

Non-titulaires, vous pourrez voter pour des syndicats, le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP, qui désigneront ensuite leurs représentants dans les deux commissions paritaires consultatives (CPC).

Les résultats de ces scrutins servent ensuite à déterminer le nombre de sièges attribués à la FSU dans les Comités Techniques Paritaires (CTP) Académique ou Départementaux, et dans les Comités Départementaux ou Inter-académique de l'Education Nationale. Ces instances examinent les politiques scolaires menées par l'Etat et les collectivités territoriales.



ADHÉREZ AU SNES



DANS L'ACTION DÈS LA RENTRÉE AVEC LE SNES

Dès l'annonce du budget 2008, le SNES s'est battu contre les suppressions de postes. Dans notre académie, les mobilisations n'ont pas cessé à partir de la mi-février, et les actions impulsées par le SNES, au niveau académique, régional ou national (grèves, manifestation nationale...) ont favorisé la convergence des initiatives locales, souvent menées avec les parents d'élèves puis les lycéens.

Les nouvelles suppressions de postes annoncées par Darcos en juillet ne sont pas inéluctables. Elles sont nuisibles au service public d'éducation, elles sont nuisibles à nos métiers... Nos luttes ont permis l'an dernier d'en convaincre davantage l'opinion publique. Quant à la revalorisation promise il y a un an par le Président de la République, il est inacceptable de s'en tenir au "travailler plus pour gagner plus".

Le *satisfecit* que se décerne Darcos, les rodomontades de Sarkozy, les admonestations du père-la-rigueur Fillon n'y changeront rien : dès la rentrée, le SNES sera avec vous dans l'action pour les contraindre à une autre politique.

Pierre Claustre
Françoise Maurin
Valérie Sultan
Dominique Chauvin
secrétaires généraux-ales

Catherine Roustan
secrétaire départementale
de Seine-et-Marne
Clément Dirson
secrétaire départemental
de Seine-Saint-Denis
Jean-Michel Harvier
secrétaire départemental
du Val-de-Marne

WWW.CRETEIL.SNES.EDU
S3CRE@SNES.EDU
0811 11 03 83
COÛT D'UN APPEL LOCAL

